



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 80001

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'acquisition en 2006 de la société Quick, spécialisée dans la restauration rapide par la Caisse des dépôts et consignations capital investissement (CDC-CI). Il semble qu'une action judiciaire soit instruite en Belgique sur les conditions de ce rachat, qui ne sont pas d'une totale transparence, la société Quick ayant été acquise pour 800 millions d'euros, ce qui apparaît surévalué. Aujourd'hui, la CDC-CI souhaite revendre cette entreprise. C'est pourquoi il aimerait savoir si, suite à cette action judiciaire en Belgique, ses services ont diligenté une enquête sur les conditions d'acquisition en 2006 et quelles sont les conditions envisagées pour la vente courant 2010.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80001

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6234

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)